



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, Gatineau, le jeudi 16 octobre 2025 à 16 h 15 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe.

CE-2025-859

**AUTORISATION TENUE D'ÉVÉNEMENT - LA NUIT DES SANS-ABRI -
DÉROGATION AUX RÈGLEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s’est dotée d’un cadre de référence et d’un plan d’action en itinérance;

CONSIDÉRANT QUE l’orientation 4 du cadre de référence en itinérance favorise la collaboration entre les organismes du milieu et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU’une soirée de sensibilisation à l’égard des sans-abri aura lieu le 17 octobre 2025 au parc Sainte-Bernadette. Cet événement a également lieu dans plus de 30 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l’organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l’événement la Nuit des sans-abri qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 17 octobre 2025, entre 16 h et 1 h, ainsi que le démontage jusqu’à 2 h le matin du 18 octobre, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif